

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juin 2015
Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention concernant l'organisation de visites guidées à destination des publics
du Centre social de la Maison des services publics**

La mise en place d'un partenariat entre le CCAS et la ville de Quimper (musée des beaux-arts et service de l'animation du Patrimoine) va permettre de renforcer l'accès à la culture et au patrimoine auprès des publics du centre social de la Maison des services publics.

Dans le but de favoriser ou de renforcer l'accès à la culture et au patrimoine auprès des habitants du quartier de Penhars, la Maison des services publics – centre social de Kermoyan, le musée des beaux-arts et le service de l'animation du Patrimoine de la ville de Quimper souhaitent construire en 2015 un projet de 5 visites, alliant la découverte de la capitale de la Cornouaille et les collections du musée. Ce projet se présentera sous la forme de visites guidées assurées par un guide-conférencier agréé par le Ministère de la Culture.

Ce projet cherche à développer la mobilité des publics entre le quartier et le centre-ville, tout en élaborant un partenariat constructif basé sur un projet fédérateur autour des Arts et du Patrimoine dans le cadre d'un projet mutualisé au coût maîtrisé.

La présente convention définit les modalités de cette collaboration pour la période juillet-novembre 2015. Il est notamment convenu que la ville de Quimper applique un forfait de 100 € sur l'ensemble des visites de ce partenariat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative à l'organisation d'animations à destination des usagers du centre social de la Maison des services publics pour l'année 2015.

Le maire,
Ludovic JOLIVET